

Violet de gentiane
SP-T-N-(ORG.)
Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n°	: 105 422
C.I. (index couleur)	: 42555
Nom commercial	: Violet de gentiane
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1)
Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention (CLP : Carc. 2)
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1)
Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Chronic 1)

Eléments d'étiquetage

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
 - Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
 - Intervention : P305+P351+P338+P310+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.
P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 0

Date : 25 / 2 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Violet de gentiane

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Violet de gentiane	:	548-62-9	208-953-6	612-204-00-2	----	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R22 Xi; R41 N; R50-53 ----- Eye Dam 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

Autres informations

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Adéquats

Risques particuliers

Protection contre l'incendie

Procédures spéciales

- : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. Combustible. Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.
La décomposition thermique génère : Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone.
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour l'environnement

Mesures après fuite / épandage

- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Révision nr : 0

Date : 25 / 2 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Violet de gentiane

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié. Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les poussières.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle. Eviter le contact avec l'humidité. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

- Nom chimique** : Violet de gentiane C. I. 42555, Violet cristallisé
- Etat physique** : Poudre.
- Couleur** : Noir(e).
- Odeur** : Inodore.
- pH** : 2,5-3,5 (10g/L H₂O)
- Poids moléculaire** : 407,99
- Point de fusion [°C]** : 190
- Densité** : Aucune donnée disponible.
- Solubilité dans l'eau** : 16 g/L (eau)
- Point d'éclair [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité**
- Limites d'explosivité inférieures [%]** : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité supérieures [%]** : Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

- Matières à éviter** : Agents oxydants forts (Peroxydes, chromates, dichromates, chlorates, perchlorates, permanganates, nitrates, acide nitrique concentré, acide sulfurique concentré...)
- Produits de décomposition dangereux** : Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone.
- Polymerisation dangereuse** : Ne se produira pas.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Révision nr : 0

Date : 25 / 2 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Violet de gentiane

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation : Aucune donnée disponible.
- Cutanée : Aucune donnée disponible.
- Oculaire : Aucune donnée disponible.
- Ingestion : Aucune donnée disponible.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]

Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]

Toxicité chronique :

Effets cancérogènes

: Des effets chroniques potentiels pour la santé sont à considérer.

: IARC (International Agency for Research on Cancer).

Groupe 2B.

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Il demeure un doute concernant le potentiel cancérogène de ce produit. Un complément de recherche est nécessaire. Observer toutes les précautions d'usage et éviter l'exposition.

Autres informations toxicologiques

: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques

DThO (gO₂/g) : Aucune donnée disponible.

DCO :

DBO :

DBO 5 (gO₂/g)

Persistante et dégradabilité

Potentiel de bio-accumulation

Informations sur l'élimination

Biodégradation [%]

: Eviter le rejet dans l'environnement.

: Aucune donnée disponible.

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

: Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.

Ne pas réutiliser les containers vides.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

: **Ne pas jeter les résidus à l'égout.**

Procédures d'élimination des déchets

: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale

- Proper shipping name

: UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III, (E)

- No ONU

: 3077

- I.D. n° :

: 90

Transport par mer

- Code IMO-IMDG

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (violet de gentiane)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Révision nr : 0

Date : 25 / 2 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Violet de gentiane

SP-T-N-(ORG.)

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

- IMDG-Pollution marine : Yes à
Transport aérien
- ICAO/IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (BASIC VIOLET 3)
- IATA - Classe ou division : 9
Groupe d'emballage IATA : III

SECTION 15. Informations réglementaires

- Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Règlement CE 1907/2006